



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

En préambule M. le Maire propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- Convention d'adhésion à la Médecine du Travail (CDG34)

OK à l'unanimité.

1) **Approbation du CR du 16 Juin 2011**

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2011 à l'approbation.

Adopté à la majorité (1 contre G.C. AGUILAR, 1 Abstention Y. BURTIN).

2) **Etude Urbaine**

Suite à l'exposé de Gilles COUGOUREUX visant à adopter une convention avec la CCVH dans le cadre de l'Aménagement du Territoire et plus particulièrement de parcelles importantes et proche du village, un grand débat de fond s'instaure sur une interférence entre le P.LU. actuellement en cours et l'anticipation de cette étude. -Sursis à statuer-

3) **Intégration de parcelles dans le domaine public communal**

Il s'agit de régularisations suite à l'élargissement de voiries et de la demande faite par des particuliers :

-M. SENEGAS Pierre au Chemin des Plantades

-MME FOBIS Marie-France au Chemin de la Grave

Adopté à l'unanimité.

4) **Convention d'occupation du Domaine Public**

Suite à l'autorisation donnée au « Petit Train des Vignes » de stationner sur le domaine public, M. le Maire propose une convention avec un tarif de 100 € pour les mois de juillet et août.

Adopté à l'unanimité.

5) **Demande d'inscription aux Monuments Historiques**

Cela concerne la Chapelle de St Geniès de Litenis et l'Eglise Communale.

Cette opération ouvre la possibilité de financement des études et des travaux.

Adopté à l'unanimité.



6) Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose 150 € pour la Société de Pétanque « La Cougourle » nouvellement créée et une rallonge de 350 € au Foyer Rural pour l'organisation de concerts à l'église et la mise à disposition de pions de lotos à l'ensemble des associations.

Adopté à l'unanimité.

7) Doublement de l'A9

A la demande du Président de l'Agglo et du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, il est proposé d'envoyer un courrier au Préfet en lui demandant de bien vouloir considérer également les jonctions A750/A9.

Adopté à l'unanimité (Abstention de Y. BURTIN).

8) Adhésion au service de Médecine Préventive avec le CDG 34

Adoption d'une nouvelle convention qui fixe la rémunération de ce service sur la base de 0,28 % de la masse salariale globale.

Adopté à l'unanimité

9) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La Commune est concernée par trois syndicats

- Le S.I.E. de la Clamouse pour lequel le Préfet propose la dissolution
- Le Syndicat de Voirie pour lequel le Préfet propose la dissolution
- Le SIAEP du Puits du Drac pour lequel le Préfet propose la fusion avec le SIAEP de Rabieux.

A l'unanimité :

- Le Conseil entérine la décision du Préfet pour le SIE de la Clamouse puisque une nouvelle structure (HERAULT ENERGIES) est en mesure d'assurer ce service.
- Le Conseil émet un avis défavorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie statuant sur le fait que son activité s'inscrit complètement dans l'esprit de coopération intercommunale, sans autre structure semblable à proximité et qu'il convient d'assurer sa pérennité.
- Le Conseil émet un avis défavorable à la fusion du SIAEP du Puits du Drac et du SIAEP du puits de Rabieux en spécifiant que cet avis ne remet pas en cause la solidarité intercommunale en matière de distribution d'eau potable aux communes puisqu'une interconnexion afin d'assurer la fourniture d'eau au syndicat du puits de Rabieux est en cours d'étude. Par ailleurs, le SIAEP du Drac a engagé une réflexion importante et des études sont actuellement en cours portant sur une évolution de ses statuts et réalisation d'une nouvelle DUP. Une fusion avec Rabieux remettrait en cause cette évolution nécessaire à la pérennité du Drac.